

Tarifs et prestations à compter du 1^{er} septembre 2019

Garanties exclusivement réservées aux étudiants et apprentis jusqu'à 28 ans.

Garanties conformes à la définition des contrats solidaires qui intègrent les deux prestations de prévention suivantes : le dépistage de l'hépatite B, l'ensemble des vaccins prévus selon l'article 1 de l'arrêté du 08/06/2006 (diphtérie, tétanos, poliomyélite, rubéole, haemophilus influenzae B). Les taux et les montants indiqués (forfait par année universitaire) sont ceux du remboursement cumulé de la Sécurité Sociale (ou de votre Caisse de Régime Obligatoire) et de la Mutuelle du Rempart, dans la limite des frais engagés et sur la Base de Remboursement (BR) en vigueur au 01/01/2019. Toute évolution de la BR pourra entraîner des modifications du niveau de nos remboursements. Par obligation, nous ne remboursons pas les franchises médicales applicables ainsi que la baisse de la part légale dans le cadre de non respect du parcours de soins.

9,50 €/mois
114 €/an

20,75 €/mois
249 €/an

30,00 €/mois
360 €/an

39,00 €/mois
468 €/an

FORME

VITALITÉ

TONUS

BRIO

HOSPITALISATION

CHIRURGIE ET HOSPITALISATION MÉDICALE

Honoraires - Examens préalables - Frais de séjour

Indemnités forfaitaires en cas d'urgence (1)

Frais d'accompagnant (repas + lit) (2) + (3)

Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € (3)

Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie ambulatoire : 50 % du dépassement dans la limite de 500 € (3)

Cure thermique en milieu hospitalier

MATERNITÉ

Frais d'accouchement

Dépassements d'honoraires du gynécologue et de l'anesthésiste : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € (3)

Fécondation in vitro (sur prescription médicale) (3)

Allocation maternité (3) + (4)

I.V.G. (Interruption Volontaire de Grossesse)

FORFAIT JOURNALIER (5)

CHAMBRE PARTICULIÈRE (6)

CHAMBRE PARTICULIÈRE EN AMBULATOIRE (7)

FRAIS DE TRANSPORT REMBOURSÉS SS (8)

MALADIE

PHARMACIE, HONORAIRES ET ACTES MÉDICAUX

Pharmacie

Honoraires médicaux (consultations, visites, ...) (9)

Radios, densitométrie osseuse et traitements par rayon

Analyses de laboratoire

Piqûres et soins infirmiers

Massages et rééducation (kinésithérapeute)

Autres auxiliaires médicaux

Audioprothèse (par appareil)

Petite orthopédie

DENTAIRE

Soins dentaires

Prothèses dentaires

Inlay - Onlay

Orthodontie

• acceptée par la Sécurité Sociale

• refusée par la Sécurité Sociale (BR reconstruite)

Implantologie (jusqu'à 2 par an)

Parodontologie

OPTIQUE

Ophthalmologie

Fournitures Optiques

Lunettes

• Monture

• Verres Unifocaux

ou Verres Multifocaux

ou Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale

ou Lentilles refusées par la Sécurité Sociale (3)

Traitement au laser de la Myopie ou autre chirurgie réfractive (3)

AUTRES PRESTATIONS

Forfait pour actes lourds supérieurs à 120 €

Ostéopathie ou Chiropractie ou Etiopathie ou Podologie-Pédicurie ou Diététicien-Nutritionniste (Praticiens diplômés), Acupuncture, Psychomotricité (sur prescription médicale) (1)

Cure Thermale hors Hôpital (barème forfaitaire) (1) + (8)

PRÉVENTION

Traitement anti-tabac sur prescription médicale (1)

Vaccins anti-grippe, contre la méningite et le choléra

Forfait actes hors nomenclature non remboursés Sécurité Sociale dont pilules contraceptives 3^{ème} et 4^{ème} génération (1)

Certificat médical attestant de l'absence de non contre indication à la pratique du sport, réalisé par un médecin du sport (10)

Remboursements
annuels
non plafonnés

Soins non cumulables

Forfait annuel au choix

AUTRES (3)

(1) Nous consulter. (2) En chirurgie : Enfants de moins de 15 ans et adulte handicapé sans limite. Adulte : 15 jours si intervention \geq 250 €. En hospitalisation médicale : Enfant jusqu'à 12 ans et adulte handicapé : limité à 15 jours par an. (3) Prestations sans tiers payant. (4) Sous réserve de plus de 10 mois d'adhésion de la maman ainsi que de l'adhésion du nouveau-né de moins de 2 mois. (5) Chirurgie : durée illimitée Hospitalisation Médicale : 120 jours par an dont limitation à 40 jours en neuropsychiatrie. Maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), maison de régime et assimilés, maison d'enfants à caractère sanitaire : nous consulter. (6) Selon option, jusqu'à 50 € par nuit en clinique et tarif conventionnel en hôpital : Prestation exclue en Forme. Chirurgie et maternité : durée illimitée (sauf Vitalité : 30 jours par an). Hospitalisation médicale : Vitalité : exclue. Tonus et Brio : 90 jours par an dont Neuropsychiatrie 40 jours. Prestation non prise en charge en maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), ainsi qu'en maison de régime et assimilés. (7) Dans la limite de 5 jours par an. (8) Après accord Sécurité Sociale. (9) Consultations et visites de psychiatres, psychothérapeutes et psychologues non prises en charge en garantie Forme. La majoration pour consultation injustifiée à domicile non remboursée par la Sécurité Sociale n'est pas prise en charge dans cette prestation. (10) Montant forfaitaire par acte et par an. Remboursement jusqu'à 4 par famille (2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants) après accord de notre Médecin Conseil.

- **Prise en charge immédiate**
- **Tiers Payant National**
- **Pas d'avance d'argent** pour vos frais de santé partout en France.
- **Aucun frais de gestion**
- **8 agences de proximité**
- **Services en ligne**

GAMME SOLUTION AVENIR DÉDIÉE AUX ETUDIANTS ET APPRENTIS

Exemples de remboursements

FABIEN, 20 ANS
BTS IMMOBILIER



Couvert par la garantie
FORME

Honoraires du chirurgien pour une opération du genou avec 200 € de dépassement d'honoraires : 613 €
Part remboursement Sécu : 330,40 €
Part remboursement
Mutuelle du Rempart : 282,60 €
Sa consultation lui coûte 0 €

MATHILDE, 19 ANS
ETUDIANTE EN INFORMATIQUE



Couverte par la garantie
VITALITÉ

Coût pour son équipement de lunettes (monture + verres simples) : 160 €
Part remboursement Sécu : 4,45 €
Part remboursement
Mutuelle du Rempart : 107,97 €
Son équipement optique lui coûte 47,58 €

Si elle avait souscrit à la garantie Tonus, elle n'aurait rien payé !

BAPTISTE, 27 ANS
ÉTUDIANT EN ÉCONOMIE



Couvert par la garantie
TONUS

Coût d'un traitement anti-tabac : 212 €
Part remboursement Sécu : 50 €
Part remboursement
Mutuelle du Rempart : 162 €
Son traitement anti-tabac lui coûte 0 €

ELISA, 25 ANS
ÉTUDIANTE EN MÉDECINE



Couverte par la garantie
BRIO

Coût annuel de ses boîtes de pilules contraceptives non remboursées par la SS : 106,80 €
Part remboursement Sécu : 0 €
Part remboursement
Mutuelle du Rempart : 90 €
Sa contraception annuelle lui coûte 16,80 €

INCLUS
DANS VOTRE
COUVERTURE
SANTÉ

REMPART ASSISTANCE*

- Un service disponible partout en France et depuis l'étranger, 24h/24 et 7j/7⁽¹⁾ en cas de situation imprévue : urgence médicale, hospitalisation suite à un accident, maladie soudaine...
- Des réponses à toutes les questions d'ordre médical, juridique, administratif et social.
- Remboursement des soins à l'étranger lors de courts séjours.

* Nous consulter



REMPART HOSPI **EN OPTION**

UNE EXCLUSIVITÉ DE LA MUTUELLE DU REMPART

En cas d'hospitalisation, recevez une indemnité **pour prendre en charge certains frais annexes** : chambre individuelle, télévision, internet...

Renseignez-vous auprès de nos conseillers dédiés santé-prévoyance pour connaître toutes nos autres solutions Prévoyance.



POUR LES EXPATRIÉS : CRYSTAL STUDIES®

La Mutuelle du Rempart vous propose ses solutions internationales pour vos voyages d'études ou vos stages à l'étranger d'une durée d'un an maximum (en partenariat avec APRIL INTERNATIONAL). Pour en savoir plus, nous consulter.

0 970 82 81 80 (appel non surtaxé) - www.mutuelledurempart.fr



MUTUELLE DU
REMPART

LE FUTUR ASSURÉ